

ISSN 2494-5838

**Recueil des actes
administratifs**

**Session spéciale du
28 janvier 2022**

LOT-ET-GARONNE
Le Département



**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
DU 1ER TRIMESTRE 2022
SEANCE DU 28 JANVIER 2022**

SOMMAIRE

DES DELIBERATIONS A CARACTERE REGLEMENTAIRE

**I - COMMISSION DÉVELOPPEMENT SOCIAL, DÉMOGRAPHIE MÉDICALE,
INSERTION ET HABITAT**

pages

1001	Suivi des recommandations de la chambre régionale des comptes de Nouvelle-Aquitaine en matière de protection de l'enfance	1
-------------	---	---

VIII - ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

8001	Approbation des débats de la session consacrée à la Décision Modificative n°1 de 2021	5
-------------	---	---

**COMMISSION DÉVELOPPEMENT SOCIAL, DÉMOGRAPHIE
MÉDICALE, INSERTION ET HABITAT**

SEANCE DU 28 Janvier 2022
N° 1001

SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DE NOUVELLE-AQUITAINE EN MATIERE DE PROTECTION DE L'ENFANCE

Rapporteur : Mme Christine GONZATO-ROQUES

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment sa 3^{ème} partie relative au Département,

Vu le rapport n° 1001 de Mme la Présidente du Conseil Départemental

La commission Développement social, démographie médicale, insertion et habitat entendue

DECIDE :

- de prendre acte du suivi des préconisations de la Chambre régionale des comptes de Nouvelle-Aquitaine sur la gestion du Département de Lot-et-Garonne concernant la protection de l'Enfance pour les années 2014 à 2018 et des réponses qui y ont été apportées par le Département.

Transmission à la préfecture	Signataire
Transmis le 1 Février 2022 à la préfecture de Lot-et-Garonne	La Présidente du Conseil Départemental Sophie BORDERIE
Affiché à l'Hôtel du Département le 2 Février 2022	

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

SEANCE DU 28 Janvier 2022
N° 8001

APPROBATION DES DEBATS DE LA SESSION CONSACREE A LA DECISION MODIFICATIVE N°1 DE 2021

DECIDE :

- d'approuver, en application de l'article L. 3121-13 du Code général des collectivités territoriales, le procès-verbal de la réunion de l'Assemblée départementale du 08 octobre 2021 consacrée à la Décision Modificative n°1 2021.

Transmission à la préfecture	Signataire
Transmis le 1 Février 2022 à la préfecture de Lot-et-Garonne	La Présidente du Conseil Départemental Sophie BORDERIE
Affiché à l'Hôtel du Département le 2 Février 2022	

Imprimé en Février 2022

Certifié conforme :

La Présidente du Conseil départemental

Sophie BORDERIE